**CONSEIL MUNICIPAL**

**JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

**COMPTE-RENDU**

**ERRATUM**
Dans le compte rendu du 15 octobre, nous avons annoncé des travaux au pôle médical qui entraineraient une hausse des loyers. Il s'agit d'une hausse de la charge locative incombant à la mairie qui ne sera pas répercutée aux professionnels de santé.

**COVID 19**
• Commerces et artisans. Le maire fait part au conseil d'une information transmise par la CA3B concernant la mise en place d'une plateforme click'n'collect.
• Fermeture des salles communales : il a été décidé que les salles communales ne seront pas louées pour des rassemblements, fêtes de famille, jusqu'à fin décembre. Cette décision sera revue en fonction des prochaines mesures sanitaires.
• Ecole : une bonne organisation et les mesures respectées permettent d'accueillir les enfants dans des conditions correctes.

**GYMNASE**
• Choix des entreprises pour les lots déclarés infructueux :
CLERE pour le lot plomberie pour un montant de 112 134,52 € HT
LAQUET pour le sol tennis pour un montant de 34 366,20 € HT
Tous les lots sont attribués.
• Le début des travaux est prévu début décembre.
• Les travaux de raccordement au réseau assainissement sont programmés début janvier.
• Une consultation directe aura lieu pour les travaux de parking non prévus au marché.

**Travaux vestiaires**
• L'ouverture des plis a eu lieu lundi 9 novembre. La commission s'est réunie le mercredi 18 novembre pour l'analyse des offres. Une négociation sera lancée pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 10
Les lots 8 et 9 (plomberie et électricité) ont été retenus.
Ces entreprises devront intervenir avant fin décembre pour mettre un chauffe-eau électrique en remplacement du chauffe-eau gaz.

**PLU**
• La convention avec l'Agence d'Ingénierie, pour le suivi de la modification du PLU, a été signée.
• Décision sur le transfert du PLU à l'intercommunalité : le conseil municipal, à l'unanimité, refuse le transfert de la compétence en matière de PLU à la CA3B.

**SAEM des Rives**
Le maire informe le conseil qu'un délégué doit être désigné pour représenter la commune au sein de la SAEM des Rives, exploitante de la brasserie du lac sur le site de la Plaine Tonique. Le conseil désigne Jean-Luc PICARD.

**Finances**
• Taxe d'aménagement : le taux actuel est de 3 % pour la commune et de 2,5 % pour le Département. Le conseil décide de ne pas modifier le taux cette année.

.Des décisions modificatives concernant l'achat de vêtements de pompiers, les indemnités des élus et de salaire du personnel sont prises.

**Compte-rendu des commissions**
➢ *Voirie*
• L'émulsion de la route de l'école a été faite. Travaux peu satisfaisants. Un courrier sera adressé à EGCA.
• Travaux communaux : le fauchage est effectué.
• Station d'épuration : Un problème de turbine a été constaté. Une révision complète est en cours.
• Priorité demandée pour la RD28b (route de Marboz) : Un contact a été pris avec l'adjoint chargé de la voirie sur la commune de Marboz.
Le calendrier de la tournée des ordures ménagères reste inchangé pour 2021.

➢ *Affaires scolaires et communication*
• Afin de faciliter le rangement et le nettoyage de la salle de sieste à l'école, il est décidé d'acheter 25 couchettes empilables.
Fabienne DAUJAT est détachée 1h par jour jusqu'au mois de Février en soutien à Séverine BOULY, maîtresse des GS/CP dont l'effectif est en hausse depuis la rentrée des classes.

➢ *Aménagement*
• Communs Clos Chenevier : des travaux de rafraichissement et de toiture sont à prévoir en 2021. Des devis ont été demandés.

➢ *Affaires sociales et petite enfance*
• Pendant le confinement, les personnes vulnérables sont appelées régulièrement par certains membres de la commission.
• Cimetière : les travaux d'exhumation sont prévus à partir du 24 novembre 2020.
• Garderie : une rencontre avec les co-présidentes et la directrice a eu lieu. Des fiches de poste ont été créés dans le but de déterminer la répartition des tâches avec l'aide de membre du conseil municipal.

➢ *Gestion du patrimoine*
Un T1 est disponible au Clos du Chenevier. S'adresser en mairie.

**Questions diverses**

• Le Syndicat d'Electricité, à qui la commune avait confié la commande pour l'achat d'électricité, informe que, suite à un appel d'offre, ENGIE a été retenue en tant que fournisseur d'énergie du 1er janvier au 31 décembre 2021.
• Le conseil est informé qu'en 2021, Foissiat accueillera le concours départemental de labour, fin août.